



BULLETIN

DU PRIEURE SAINT JEAN

MAI – JUIN 2007

MANTES-LA-JOLIE - N° 99

LA MESSE AU CŒUR DES PREOCCUPATIONS :



ans un nouveau document, l'Exhortation *Sacramentum Caritatis*, publiée le 13 mars 2007, le Pape Benoît XVI aborde la question centrale de l'Eucharistie. Le pape y reprend en fait les 50 propositions finales du Synode qui avait eu lieu en octobre 2005. Il ne s'agit pas d'un document d'ouverture vers la Messe de toujours, mais d'un essai de recentrage de la messe de Paul VI, comme fruit bénéfique de Vatican II. Evidemment nous ne pouvons partager une telle analyse, même si en plusieurs points elle tente de supprimer quelques abus trop criants. Monsieur l'abbé Lorans dans la revue *Dici* (n°152 du 24 mars 2007), donne un résumé du document que nous vous proposons :

« Tout en invitant à remettre en valeur certaines pratiques préconciliaires, Benoît XVI réaffirme dans cette exhortation « l'influence bénéfique » de la réforme issue du Concile Vatican II (1962-1965). Il traite plusieurs questions délicates comme le manque de prêtres, l'accès à la communion des divorcés remariés ou la cohérence des politiciens catholiques. Sur ces différents sujets, le pape réaffirme l'enseignement de l'Église, confirmant le « caractère obligatoire » du célibat sacerdotal dans la tradition latine, rappelant l'impossibilité d'admettre aux sacrements les divorcés remariés et invitant les hommes politiques et les législateurs catholiques à « se sentir particulièrement interpellés par leur conscience ».

Benoît XVI encourage l'utilisation du latin pour les grandes cérémonies internationales, souhaitant aussi que les candidats au sacerdoce apprennent à célébrer la messe de Paul VI en latin. Le pape invite à la revalorisation du chant grégorien et des formes de dévotion eucharistique comme l'adoration ou les processions. Et il rappelle qu'il revient à l'évêque de « sauvegarder l'unité unanime des célébrations dans son diocèse ».

Tout en constatant, avec les participants au Synode d'octobre 2005, les « difficultés » et les « abus » de la réforme survenue après le Concile, Benoît XVI affirme que le renouveau liturgique issu de Vatican II, qui « contient des richesses qui n'ont pas été pleinement explorées », est bon et valable. Le pape souhaite demeurer fidèle à l'intention profonde de ce renouveau conciliaire. Comme le 22 décembre 2005 devant la curie romaine, il répète, dans une note de l'Exhortation apostolique, que le Concile doit être relu selon une « herméneutique de la continuité ». (Sur ce point voir *DICI* n°128 du 14 janvier 2006)

Au sujet de l'œcuménisme, Benoît XVI exprime, à plusieurs reprises, le souhait que l'Eucharistie soit un fondement de l'œcuménisme et du dialogue interreligieux : souligner la « racine eucharistique de la communion ecclésiale » peut « contribuer efficacement au dialogue œcuménique », car « l'Eucharistie établit de manière objective un lien d'unité fort entre l'Église catholique et les Églises orthodoxes ». Dans le même temps, « le relief donné au caractère ecclésial de l'Eucharistie peut aussi devenir un élément privilégié du dialogue avec les communautés issues de la Réforme ». Tout en rejetant les concélébrations avec des non catholiques, Benoît XVI admet la possibilité de la communion eucharistique pour des chrétiens non catholiques, mais individuelle-

ment : « Nous considérons que la Communion eucharistique et la communion ecclésiale sont si intimement liées que cela rend généralement impossible, pour les chrétiens non catholiques, d'accéder à l'une sans jouir de l'autre. Une concélébration véritable avec les ministres d'Églises ou de Communautés ecclésiales qui ne sont pas en pleine communion avec l'Église catholique serait plus encore privée de sens. Il reste vrai toutefois qu'en vue du salut éternel, il est possible d'admettre des chrétiens non catholiques individuellement à l'Eucharistie, au sacrement de la Pénitence et à l'Onction des malades. Cela suppose cependant de vérifier qu'il s'agit de situations déterminées et exceptionnelles selon des conditions précises. Elles sont clairement indiquées dans le *Catéchisme de l'Église catholique* et dans son *Abrégé*. C'est le devoir de chacun de s'y tenir fidèlement ».

Si nous pouvons nous réjouir de plusieurs orientations favorables au véritable enseignement de l'Église : célibat sacerdotal, musique sacrée dans l'église, usage du latin dans la liturgie..., on peut douter de la convenance de telles recommandations dans la messe de Paul VI. Par exemple, comment chanter les vénérables pièces grégoriennes qui ne correspondent plus aux textes de la liturgie réformée ? Ou, comment placer la réserve eucharistique dans le tabernacle du Maître autel de l'église (quand il a été conservé), alors que le prêtre célèbre « face au peuple » sur la table du partage, et donc qu'il va tourner le dos au saint Sacrement ?

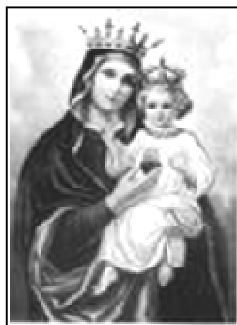
De telles indications peuvent néanmoins aider à mettre en lumière les insuffisances graves du rite lui-même fabriqué après Vatican II et plutôt appeler au retour du rite immémorial qui correspond très adéquatement à la foi catholique et a véritablement sanctifié nos ancêtres. La Messe est l'acte principal du culte rendu à Dieu, et non un exercice de pédagogie œcuménique.

Patience encore, concernant l'ouverture attendue en faveur de la Messe traditionnelle, dans le *Motu proprio* que prépare le Pape Benoît XVI et qu'il a annoncé en octobre 2006. A ce sujet, je ne puis manquer de vous communiquer les réflexions de notre Supérieur Général, Monseigneur Fellay le 25 février 2007. Évoquant les efforts surnaturels admirables du bouquet spirituel offert au Pape, il note :

« Même si jusqu'ici le résultat attendu n'est pas encore réalisé, cependant, en ce mois d'octobre nous avons été témoin d'une scène encore jamais vue dans ces dernières décennies en ce qui concerne la messe de toujours. En effet, contrairement au slogan habituel, qui attribue à la nostalgie ou à une sensibilité particulière l'attachement à la liturgie latine ancienne, cette fois-ci des arguments sérieux ont été évoqués : la liberté de la messe tridentine pose des problèmes doctrinaux, nous dit-on ; cette messe met en danger les acquis de Vatican II. Comment ne pas se réjouir de cette subite découverte ?

« Si nous considérons de près les arguments avancés cette fois-ci, en particulier dans l'épiscopat français, mais aussi à Rome et en Allemagne, l'on s'aperçoit que les évêques ont en fait peur de cette messe. Même Rome prend un soin extrême pour ne pas désavouer la réforme de Paul VI lorsqu'elle esquisse la possibilité d'un retour de l'ancienne Messe. La crainte des progressistes est telle, qu'il faut justifier à l'extrême et avec force arguments la permission élargie de la

(Suite page 2)



NOTRE-DAME DU SACRE-COEUR

(Suite de la page 1)

Messe tridentine. Certainement, cela explique aussi pourquoi jusqu'ici, nous n'avons reçu ni remerciement ni réponse, tant du Souverain Pontife que du Vatican.

« De la situation présente, nous pouvons et devons tirer des conclusions pour le futur, même si nous ne connaissons pas encore la teneur exacte de ce fameux *motu proprio*.

« 1. Si nous considérons comment les documents romains de cette dernière décennie ont été reçus par l'épiscopat et les fidèles, nous devons bien dire que ce qui domine est une très grande indifférence qui a rendu pratiquement inefficaces les mesures que préconisaient ces textes. Qu'il s'agisse de la place des laïcs dans la liturgie ou plus récemment de prescriptions liturgiques, qu'il s'agisse de la déclaration « *Dominus Jesus* » ou de la condamnation de l'avortement et de l'euthanasie, force est de constater que les documents n'ont eu aucun effet réel. On peut dès à présent se demander si le *motu proprio* ne connaîtra pas le même sort.

« 2. Cependant, comme le document accorde une faveur plutôt qu'une restriction et que d'autre part il s'adresse à des personnes qui y trouvent un grand intérêt, il se pourrait bien que les attentes des fidèles et des prêtres tirent les hiérarchies de certains pays de leur léthargie et les bousculent dans leur résistance. C'est dans ce sens que certains évêques évoquent le risque d'une anarchie liturgique dans leur diocèse. Lorsque l'on voit la multiplicité des formes qu'a prise dans le concret la nouvelle messe, on peut se demander d'où peut bien provenir cette crainte de « division ». Bien au contraire, la liturgie traditionnelle s'est toujours montrée facteur d'unité, en particulier par la langue sacrée du latin.

« 3. Il est fort peu probable que ce *motu proprio* sera suivi d'une réaction de masse. Les prêtres et les fidèles qui désirent la liturgie ancienne sont proportionnellement peu nombreux et les autres en ont perdu le goût et l'intérêt. Il faudra beaucoup d'efforts sérieux pour remettre à l'honneur dans toute l'Église le rite vénérable et sacré qui a sanctifié des siècles et des siècles de chrétienté.

« 4. Ce sera plutôt un mouvement qui démarrera lentement, mais qui petit à petit prendra de la force, à mesure que l'on redécouvrira les richesses et la beauté de la liturgie perdue. En effet, pour autant que l'on accorde à la messe tridentine simplement le droit d'exister (cette messe n'a jamais été supprimée !), elle s'imposera peu à peu, la nouvelle messe ne pouvant rivaliser avec elle.

« 5. De toute façon, une permission plus large de célébrer l'ancienne messe est une bénédiction pour l'Église. Certes la parution de ce document pourrait engendrer « chez nous » une certaine confusion, dans le sens où cela pourra donner l'impression d'un rapprochement entre l'Église officielle et la Tradition. Il faut s'attendre de la part de Rome à un appel à l'unité renouvelé à cette occasion. Pour la Fraternité, la libéralisation plus large de la sainte messe est une cause de réjouissance, un pas dans la direction de la restitution de la Tradition ; mais pour autant la méfiance de trente ans de défense et de combat contre « ceux qui devraient être nos pasteurs » ne pourra pas être vaincue si facilement. Il faut en effet considérer que la nouvelle messe est bien davantage un effet qu'une cause de la crise qui fait souffrir l'Église depuis bientôt quarante ans. En d'autres termes, notre situation n'est quasiment pas changée par le retour de l'ancienne messe tant que celui-ci n'est pas accompagné d'autres mesures de reprise en mains absolument essentielles.

« 6. L'œcuménisme, le libéralisme et cet esprit du monde qui souille l'Épouse du Christ sont toujours les principes qui font vivre l'Église conciliaire. Ces principes tuent l'Esprit de Dieu, l'esprit chrétien. Il nous faut plus que jamais bien comprendre les racines de la crise afin d'éviter de se jeter éperdument dans la situation nouvelle que provoquerait la parution du *motu proprio*. Il est indispensable, avant de songer à des mesures de régularisation canonique globales, de passer par une discussion de fond sur ces questions. Nous espérons que Rome entende enfin notre demande de les faire précéder par ce que nous appelons des préalables, dont l'un d'eux pourrait être réalisé par le *motu proprio*. Pendant trente ans nous avons refusé de prendre le poison ; c'est à cause de cela que nous sommes rejetés, et c'est encore la condition (plus ou moins cachée) qu'impose Rome pour nous accepter. L'œcuménisme, la liberté religieuse et la collégialité sont toujours les points incontournables sur lesquels nous butons.

« 7. Jusqu'ici ce que nous venons de dire n'est que spéculation. Les circonstances concrètes, les dispositions réelles du *motu proprio* demanderont peut-être d'autres précisions. »

Continuons prières et pénitence pour cette grande intention, porteuse de tant de bien pour toute la sainte Église,

Le prieur,

Abbé François-Xavier CAMPER †

L'ÉGLISE, MÈRE ET MAÎTRESSE.

Qui éduque, chers amis ?

Après avoir vu que la première place de nature revient à la famille, quel rôle revient à l'État, penchons nous sur la place qu'occupe notre sainte Mère, l'Église. Force nous est faite de dire dès maintenant qu'un article ne suffira pas...

Titres de l'Église : maîtresse et mère.

Le premier d'entre eux se trouve dans la mission expresse et l'autorité suprême du magistère (faculté d'enseigner) que son divin Fondateur lui a données : « *Toute puissance m'a été donnée dans le ciel et sur la terre. Allez donc, enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit ; leur apprenant à garder tout ce que Je vous ai commandé ; et voici que Je suis avec vous tous les jours, jusqu'à la consommation des siècles* ». Afin de donner à l'Église le pouvoir de bien remplir cette mission d'enseignement, le Christ lui a conféré la prérogative exceptionnelle de **l'Infaillibilité**. Il en résulte que celle-ci « a été établie

par son divin Auteur comme **la colonne et le fondement de la vérité** pour enseigner à tous les hommes la foi divine... pour conduire et conformer les hommes, leurs mutuelles relations et leurs actions, à l'honnêteté des mœurs et à l'intégrité de la vie... » (Pie IX)

Le second titre est la maternité surnaturelle par laquelle l'Église, Épouse immaculée du Christ, engendre, nourrit et élève les âmes dans la vie divine de la grâce par ses sacrements et son enseignement. C'est pourquoi saint Augustin affirme à bon droit que « celui-là, n'aura pas Dieu pour Père qui aura refusé d'avoir l'Église pour Mère ».

Prérogatives de l'Église. En premier lieu, l'indépendance.

Nous venons de le voir, L'Église, participante du divin magistère, est infaillible. Par ce privilège divin, elle est à l'abri de l'erreur. Elle est donc la maîtresse **suprême et très sûre** des hommes. Par là même, elle a reçu

un **droit inviolable** au libre exercice de son magistère. C'est dire que l'Église est indépendante vis-à-vis de tout pouvoir terrestre, tant dans l'origine que dans l'exercice de sa mission éducatrice, tant dans ce qui concerne l'objet propre de cette mission, que dans le choix des moyens nécessaires ou convenables pour la remplir.

Aussi, à l'égard de toute autre science humaine, l'Église a le droit indépendant d'en user et surtout d'en juger, dans la mesure où ils peuvent se montrer utiles ou contraires à l'éducation chrétienne (rappelons ici que l'Église est une **société parfaite**). Elle a donc un droit indépendant sur les moyens propres à sa fin, fin surnaturelle à laquelle *tout* enseignement, comme *toute* action humaine, a une relation nécessaire de dépendance. *Rien* ne peut, dès lors, se soustraire aux règles de la loi divine, dont l'Église est la gardienne, l'interprète et la maîtresse infaillible). Afin d'éviter d'être taxé de cléricisme outrancier, le pape nous rapporte les paroles d'un écrivain laïque (A. Manzoni) :

« Quand l'Église dit que la morale lui appartient vraiment, par là elle n'entend pas affirmer que celle-ci est exclusivement de son domaine, mais qu'elle lui revient dans sa totalité. Elle n'a jamais prétendu qu'en dehors d'elle et sans son enseignement l'homme ne puisse connaître aucune vérité morale ; au contraire, elle a même réprouvé cette doctrine plus d'une fois... Certes, elle dit encore, comme elle l'a dit et le dira toujours, que par l'institution qu'elle a reçue de Jésus-Christ et par le Saint-Esprit qui lui a été envoyé..., elle seule possède originairement, et sans pouvoir la perdre, la vérité morale tout entière dans laquelle sont comprises toutes les vérités morales particulières... ».

Sachons donc défendre, chers amis, la liberté de notre chère Mère, liberté non seulement bafouée par la tyrannie de nos états apostats, mais surtout niée par les dogmes de la laïcité...

Abbé Christophe ROISNEL †



NOTRE DAME DE GUADALUPE



Du vendredi 18 mai au samedi 26 mai:
NEUVAINA DE PRIERE AU SAINT ESPRIT
 en préparation de la Pentecôte.

26, 27 et 28 mai : pèlerinage de Pentecôte



PENTECÔTE 2007

Ces 26-27-28 mai 2007 nous pèrerons de Chartres à Montmartre sur le thème « **Des prêtres pour l'Eglise** ».

Comme un cri d'alarme vers le ciel, une prière suppliante, un constat de notre impuissance, nous marcherons vers le Sacré Cœur en priant, en implorant des « Prêtres pour l'Eglise ».

Beaucoup d'entre nous sentent la nécessité d'agir pour revenir vers une société chrétienne. La force des mauvais ne vient elle pas de la faiblesse des bons ? Or, toutes les actions politiques et sociales échouent... Nous prions Dieu de susciter une nouvelle Sainte Jeanne d'Arc, pensant que seule une grâce extraordinaire peut nous sauver.

C'est oublier que nous voulons redresser la société avec nos propres moyens et non, avec ceux de Notre Seigneur Jésus Christ. Demandons-nous les moyens ordinaires de la grâce ?

Le saint curé d'Ars prédisait : « laissez une paroisse 10 ans sans prêtre, et on y adorera les bêtes ». Les mal-

heurs de notre siècle, la déliquescence des institutions publiques, la dégradation des mœurs privées, la montée de la haine et de la violence trouvent une grande partie de leur réponse dans l'abandon de poste des prêtres. Ces cadres de la société chrétienne n'étant plus présents, le prince de ce monde se déchaîne. Et pourtant le prêtre est le moyen « ordinaire » qu'a prévu Notre Seigneur Jésus Christ !

Alors « haut les cœurs », et allons, sous les bannières de Saint Clair et Saint Jean, avec générosité user nos voix et nos souliers sur les routes d'Ile de France pour obtenir, négocié, que dis je, arracher à Dieu ces « Prêtres pour l'Eglise » et la société chrétienne.

C'est là l'une des actions politiques et sociales les plus assurées de succès !

Le chef de Chapitre, F-G. L.

LES TRAVAUX DE RAVALEMENT DU PRIEURÉ

C'est tout l'arrière du bâtiment qui a bénéficié de ce grand coup de peinture.

Ainsi l'ensemble du Prieuré est repeint. Il reste le mur de clôture et celui de la rue Jean Hoët.

Mais vous l'aurez vu, le travail est en cours....



L'arrière du Prieuré a aussi été ravalé: nettoyé, rebouché, repeint.

L'effet est bien réussi. Bravo aux artistes!!

Alors que dans l'aménagement de l'entrée les questions d'électricité ont été réglées; c'est au tour de la chapelle du Prieuré d'avoir bénéficié d'une heureuse initiative: le chœur a été entièrement repeint.



Merci à toutes les aides si précieuses qui revalorisent notre bâtiment et tout spécialement son cœur: la Chapelle.

Au Prieuré, samedi 12 mai 2007 à 20h00.

Cercle animé par **Monsieur l'Abbé Camper,**
MEDIATOR DEI «L'encyclique de Pie XII sur la liturgie »
Suivi d'un dîner (pour la préparation joindre **Madame d'André**
au 01-34-77-60-79)

Le mois de Mai est consacré à la Très Sainte Vierge. Le mois de Juin est consacré au Sacré-Cœur de Jésus. Il est recommandé de faire en famille, et dans les Paroisses et dans les Communautés Religieuses, des Exercices en Leur honneur, et de fleurir Leurs Images.



Prieuré Saint-Jean : 2, rue Jean-Hoët 78200 Mantes-la-Jolie

☎ : 01 30 33 58 07

télécopieur 01 34 97 83 74

Fraternité Saint-Pie X : 11, rue Cluseret 92154 Suresnes

☎ : 01 45 06 10 68

École primaire Notre-Dame-de-la-Sablonnière :

78930 Goussonville ☎ : 01 30 93 99 67

D.F.C.Y : 14, rue des Coquilles 78200 Mantes-la-Jolie

☎ : 01 30 92 15 06

Catéchisme : voir Monsieur l'Abbé CAMPER

Cercle de Tradition : M. Colombo

☎ : 06 77 62 71 66

Chorales :

* **Chant grégorien** : M. Boubé ☎ : 01 34 78 53 45

* **Polyphonie** : Mme Vanderperre. ☎ : 01 34 77 11 79

Scoutisme, louveteaux : M. Buchet ☎ : 01 34 77 11 91

HORAIRES HABITUELS DES MESSES :

au Prieuré Saint Jean :

Dimanche et jours de fêtes à 8H30.

06H50 et 11H30 : mardi et jeudi.

18H30 : mardi, mercredi, jeudi et vendredi

11H30 : Samedi.

à l'église de Jouy – Mauvoisin :

Dimanche et jours de fêtes à 10H30

à l'école de Goussonville :

mercredi : 11H00 (sauf durant les vacances)

Confessions :

* **le samedi de 10h30 à 11h25.**

* ½ heure avant les messes dominicales.

Catéchisme pour les enfants et de persévérance :

le mardi de 17h30 à 19h00.

Permanence de Monsieur l'Abbé Camper:

Le Mercredi 11H00 – 12H00 au Prieuré

Permanence de Monsieur l'Abbé Roisnel:

Le Samedi 17H30 – 18H30 au Prieuré

ATTENTION!

**Dimanche 27 mai : Dimanche de la PENTECÔTE
pas de Messe à Jouy Mauvoisin.**

**Messe à 8H30 au prieuré, puis Messe Pontificale
à**

QU'IL FAUT HONORER ET INVOQUER LES SAINTS

Puisque Dieu nous envoie bien souvent les inspirations par ses anges, nous devons aussi lui renvoyer fréquemment nos aspirations par la même entremise. Les saintes âmes des trépassés qui sont en paradis avec les anges et, comme dit Notre Seigneur, égales et pareilles aux anges, font aussi le même office, d'inspirer en nous et d'aspirer. pour nous par leurs saintes oraisons. Ma Philothée, joignons nos cœurs à ces célestes esprits et âmes bienheureuses ; comme les petits rossignols apprennent à chanter avec les grands, ainsi, par le sacré commerce que nous ferons avec les saints, nous saurons bien mieux prier et chanter les louanges divines : « Je psalmodierai, disait David, à la vue des Anges. »

Honorez, révérez et respectez d'un amour spécial la sacrée et glorieuse Vierge Marie : elle est mère de notre souverain Père, et par conséquent notre grand-mère. Recourons donc à elle, et, comme ses petits-enfants, jetons-nous à son giron avec une confiance parfaite; à tous moments, à toutes occurrences réclamons cette douce Mère, invoquons son amour maternel, et, tâchant d'imiter ses vertus, ayons en son endroit un vrai cœur filial.

SAINTE FRANCOIS DE SALES

(INTRODUCTION A LA VIE DÉVOTE, II partie - Ch. XVI)

DATES A RETENIR

- Confirmations à Jouy-Mauvoisin le **samedi 19 mai**
- Premières communions le **dimanche 3 juin**
- Communions solennelles le **dimanche 17 juin**
- **KERMESSE** de l'école le **samedi 23 juin**

CALENDRIER LITURGIQUE

Mardi 1er Mai	Saint Joseph, Artisan
Dimanche 6 mai	4è Dimanche après Pâques
Dimanche 13 mai	5è Dimanche après Pâques
	Solennité de Sainte Jeanne d'Arc
	ASCENSION DE NSJC
Jeudi 17 mai	Dimanche après l'Ascension
Dimanche 20 mai	Dimanche de la PENTECOTE
Dimanche 27 mai	1er Dimanche après la Pentecôte
Dimanche 3 juin	Fête de la T. S. TRINITE
	Fête du T. S. SACREMENT
Jeudi 7 juin	2è Dimanche après la Pentecôte
Dimanche 10 juin	Solennité de la FETE - DIEU
Dimanche 17 juin	3è Dimanche après la Pentecôte
Dimanche 24 juin	Solennité du SACRE CŒUR
	4è Dimanche après la Pentecôte
	Nativité de Saint JEAN-BAPTISTE

Cette année la quête pour les écoles a rapporté: 541.70€

Et la quête pour les séminaires: 202.20 €

Nous vous remercions de votre générosité .

« Que Dieu vous la rende au jour du jugement et vous paie en bonne monnaie, comme nous l'espérons de Sa divine bonté. (...) Nous ne pouvons rien vous rendre en cette vie, mais quand vous la quitterez, nous en sommes sûrs, nous pourrons payer notre dette en toute libéralité. »

Saint Ignace de Loyola
(Lettre à I. Roser, une bienfaitrice)